

VD_FINDINFO Jug / 2015 / 181 vom 12. Dezember 2014

VD Tribunal cantonal, 2014-12-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Jug___2015___181

FR: VD_FINDINFO Jug / 2015 / 181 du 12 décembre 2014

IT: VD_FINDINFO Jug / 2015 / 181 del 12 dicembre 2014

Regeste

DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE, CLASSE DE TRAITEMENT, EMPLOYÉ PUBLIC, SALAIRE, ÉGALITÉ DE TRAITEMENT | 8 al. 1 Cst., 16 al. 3 LPers-VD

Erwägungen

E. 7

LPers, art. 18 du tarif des frais judiciaires civils ; RSV 270.11.15). S'agissant d'une admission partielle de la demande, le Tribunal de céans estime, en équité, que la répartition doit se faire par moitié à la charge du demandeur et par moitié à la charge de l'Etat de Vaud. Partant, le défendeur versera au demandeur la somme de fr. 4'523.75 à titre de remboursement de ses frais de justice, sans autres dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.